



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ***Verdict de culpabilité prononcé à l'endroit de l'abbé Brian Boucher***

Montréal, le 8 janvier 2019. — Dès l'instant où le prêtre montréalais Brian Boucher a été accusé de harcèlement et d'agressions sexuelles, l'Archevêché de Montréal l'a retiré de tout ministère, a exprimé sa pleine confiance envers le processus judiciaire et s'est abstenu d'émettre quelque commentaire que ce soit.

Le verdict de culpabilité prononcé aujourd'hui par la juge Compagnone découle d'un procès mené dans le respect des règles de droit. L'Archevêché de Montréal reconnaît l'éventail des fortes émotions et vives réactions suscitées par ce verdict. Cela concerne l'ensemble du Diocèse, en particulier les deux personnes spécifiquement affectées par ses comportements, leurs familles et leurs communautés.

Pour diverses raisons, le verdict provoque une gamme de sentiments, tant chez les paroissiens que chez les responsables de l'Église, y compris les évêques et les prêtres : honte, dégoût et colère, mais aussi désarroi, tristesse et compassion.

L'Archevêché de Montréal salue le courage des personnes qui ont rencontré les autorités diocésaines afin de témoigner de ce qu'elles ont vécu, ce qui a mené aux procédures judiciaires en cours.

Tout le personnel de l'Archevêché de Montréal est profondément touché par les souffrances vécues par les victimes d'abus sexuels commis par certains membres du clergé catholique au cours des dernières décennies, que ce soit ici au Canada ou ailleurs.

De son côté, l'Archidiocèse de Montréal tient à rappeler à tous les catholiques et au grand public que les plaintes concernant toute forme d'abus, telles les deux plaintes déposées contre l'abbé Boucher, sont prises au sérieux. Entre autres, des protocoles sont en place pour recevoir et traiter toute plainte d'abus.

En ce qui concerne certaines plaintes impliquant l'abbé Boucher, l'Archevêché de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal ont reconnu dans leurs communiqués du 2 mars 2017 que l'Archevêché de Montréal, tout en menant une enquête interne, avait accompagné les plaignants avec lesquels il avait été en contact et qu'il avait pleinement collaboré avec la police avant le dépôt d'accusations.

L'Archevêché de Montréal offre un accompagnement pastoral aux personnes directement affectées par le verdict rendu aujourd'hui et il maintient des contacts étroits avec le pasteur et l'équipe de direction de la dernière paroisse où l'abbé Boucher a exercé un ministère, Our Lady of Annunciation, où il a été pasteur de 2005 à 2014.

Depuis quelque temps, une politique diocésaine de pastorale responsable est progressivement mise en œuvre dans l'ensemble du diocèse. Son élaboration a débuté en 2011 et un projet pilote était prêt à être lancé en juin 2016. Depuis le mois de juin 2018, toutes les paroisses et tous les services diocésains doivent entamer un processus pour implanter cette politique. Cette dernière est conforme aux directives nationales pour la protection des mineurs que la Conférence des évêques catholiques du Canada a publiées en octobre dernier.

Bien qu'un verdict ait été rendu, les procédures en justice concernant l'abbé Boucher sont toujours en cours. Par conséquent, désirant réitérer sa confiance envers le processus judiciaire, l'Archevêché de Montréal ne formulera aucune autre observation à ce moment-ci.

– 30 –

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Erika Jacinto**

Directrice, Communications et relations avec les médias

Archidiocèse de l'Église catholique à Montréal

[ejacinto@diocesemontreal.org](mailto:ejacinto@diocesemontreal.org)

514 925-4300, poste 204